



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 juillet 2008

L'an deux mil huit, le jeudi dix juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le quatre juillet, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Tour du Prince, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **17**

Nombre de votants : **18**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Thierry MOUCHARD.

Absents excusés : Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Marie-Luce BESSONNET, Christian TALON, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

Pouvoirs : Joël GERMAIN à Raymond CAILLETON.

INFORMATION SMEPDEP VALLEE DE LA COURANCE

Monsieur Olivier CAILLE présente au Conseil Municipal les actions lancées par le SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE dans le cadre de la protection des ressources en eau.

Il est proposé au Conseil Municipal de visiter une station de pompage et la station mélangeuse d'Epannes, le 17 septembre prochain.

INFORMATION DE LA REGIE DES DECHETS MENAGERS DE LA CAN SUR LE COMPOSTAGE

Madame Corinne BOUTIN présente au Conseil Municipal les actions de valorisation du compostage domestique qui seront bientôt proposées aux particuliers. Une réunion publique d'information est prévue le 18 septembre prochain à 20 h 30 à la salle polyvalente de Frontenay-R-R.

DELIBERATION SUR LE SYSTEME DOMOVEILLE

Suite à la réunion du 26 juin, un courrier a été adressé à la SAUR demandant un engagement écrit sur le système Domoveille et notamment sur la liberté d'utilisation des fréquences et du système lui-même en cas de non reconduction de la concession après 2013 .

L'engagement écrit parvenu en Mairie ne concerne que les incidences financières de l'installation d'un tel système. La notice du fabricant indiquant les fréquences utilisées a également été fournie.

Monsieur THUILLIER demande que la SAUR s'engage par écrit par rapport à la pérennité du matériel fourni en cas de changement de fermier en 2013.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question et d'attendre une réponse écrite claire de la SAUR pour délibérer.

PROJET S.A.G.E SEVRE NIORTAISE /MARAIS POITEVIN

Le 26 juin dernier, une information a été donnée au Conseil Municipal sur le projet S.A.G.E afin que les conseillers intéressés puissent en prendre connaissance avant de se prononcer sur le projet le 10 juillet. Monsieur THUILLIER fait une présentation de ce projet :

Ce schéma est scindé en deux parties :

- un plan d'engagement et de gestion durable de la ressource en eaux et des milieux aquatiques,
- un règlement opposable aux propriétaires ou exploitants concernés par les mesures du plan d'aménagement.

Le plan d'aménagement comprend un état des lieux, périmètre, contexte, activités liées à l'eau, acteurs concernés, besoins, ressources et problèmes rencontrés.

Des problèmes rencontrés, il ressort trois éléments importants qui sont :

- la pollution des eaux de surfaces et souterraines (origine agricole, taux de nitrate et pesticide élevé)
- Un fort déficit en eau en période d'été (irrigation)
- Une pollution bactériologique que l'on retrouve dans le pertuis Breton et qui affecte la conchyliculture (dû à des rejets non assainis ou à des stations d'épuration défectueuses ou en surcharge hydraulique).

Nota : dans le bassin versant, le taux de raccordement à un système d'assainissement collectif est de 55 %.

Suite à cette étude, des enjeux ont été définis. Ils sont :

- gestion quantitative en période d'été,
- gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines,
- alimentation de la population en eau potable,
- maintien de l'activité conchylicole,
- gestion et prévention des risques naturels,
- préservation de la ressource piscicole,
- satisfaction des usages touristiques et de loisirs.

Des objectifs chiffrés et hiérarchisés ont été définis suite à ces enjeux. Une mise en cohérence a été réalisée avec les notices techniques de nos voisins (Loire Bretagne, Vendée) ainsi qu'avec la directive cadre sur l'eau. Le calendrier prévisionnel s'étale jusqu'en 2015. Le coût estimé de l'ensemble des mesures préconisées est de 106M€.

Le règlement définit les obligations aux tiers ainsi qu'aux actes administratifs pour les décisions prises dans le domaine de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, émet un avis favorable sur ce projet.

ACQUISITION D'ORDINATEURS

Le 26 juin dernier le conseil municipal a examiné les offres de plusieurs fournisseurs pour l'acquisition de 2 ordinateurs pour équiper le bureau de madame le Maire (poste fixe) et la salle des élus (ordinateur portable). Le Conseil Municipal a souhaité qu'une négociation soit menée avec le fournisseur local afin que celui-ci s'aligne sur les propositions les plus intéressantes de ses concurrents, l'objectif étant de faire travailler les entreprises de la Commune.

L'offre TECODATA a été revue à la baisse, soit 2 150.01 € ttc avec la garantie 3 ans.

Soit :

1 poste fixe 1 portable Pack office Garantie 3 ans	TECODATA	DELL	FUTUR ET SOFT	FUTUREP
	2 150.01 € TTC	2 437.45 € TTC	2 006.87 € TTC	2 455.1 € TTC

Le Conseil municipal, considérant la bonne position de TECODATA et son implantation sur la commune, décide de passer commande auprès de cette entreprise.

ACHAT DE MOBILIER URBAIN

Monsieur CAILLETON avait présenté lors du dernier conseil municipal les résultats de consultations pour l'acquisition de bancs et de corbeilles.

Il n'avait pu obtenir de prix intéressants pour un pupitre à installer sur la dalle de verre située devant le restaurant « le Bon Vieux Temps » afin de la sécuriser (la dalle est très glissante par temps humide et plusieurs personnes sont déjà tombées).

Monsieur CAILLETON ne pouvant proposer qu'un seul prix, les autres fournisseurs n'ayant pas répondu à sa consultation, la question sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

RAPPORT ANNUEL SYNDICAT « SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE »

Le rapport vient d'être transmis en Maire. Il est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport à l'unanimité.

TARIFS 2009 GITE COMMUNAL

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention 2009 avec les gîtes de France.

Il est également invité à fixer les tarifs pour l'année 2009 :

RECETTES DES 5 DERNIERES ANNEES =

RECETTES 2002 = 12 885 €, 2003 = 10 334 €, 2004 = 8 844 €, 2005 = 7 933 €, 2006 = 6 228 €, 2007 = 7 963 €

Le Conseil Municipal invité à délibérer sur cette proposition de tarifs 2009, souhaite préalablement connaître :

- les taux d'occupation du gîte
- avoir des précisions sur le montant de la cotisation versée par la Commune aux Gîtes de France
- connaître les coûts pratiqués dans des gîtes de taille équivalente sur le secteur du marais.

Les questions posées seront renseignées pour la prochaine séance du Conseil Municipal. Celui-ci sera alors invité à délibérer sur les tarifs 2009.

OFFRE GLOBALE ECLAIRAGE PUBLIC – SOREGIES

La SOREGIES DEUX-SEVRES propose une offre globale éclairage public constituée de deux parties indissociables :

- partie travaux

L'offre se compose d'un choix de matériels non exhaustifs et multifournisseurs sur la base d'un bordereau de prix unitaires avec un délai moyen de réalisation des travaux de trois mois.

- partie maintenance

L'offre s'appuie sur l'acquis des années d'expérience en matière d'accompagnement des collectivités publiques du département des deux-sèvres. Le changement des sources lumineuses est réalisé dès la première année d'exercice du marché afin de réduire considérablement le nombre de pannes.

Le paiement est étalé par semestre tout au long de la durée de validité du marché.

Cette offre spécifique est construite sur la base de forfaits annuels dont les montants dépendent du choix de la durée du marché (3 ou 4 ans).

	IRIS 3	IRIS 4
Estimatif annuel TTC	4 800.00 €	3 600.00 €
Remplacement préventif des sources lumineuses	Engagement de la commune sur une période globale de 3 ans consécutifs	Engagement de la commune sur une période globale de 4 ans consécutifs
Visite de dépistage	2 visites annuelles	1 visite annuelle
Dépannage	Sous 5 jours inclus dans le forfait	Sous 10 jours Facturé pour chaque intervention
Remplacement provisoire de l'ensemble lumineux accidenté	Inclus dans le forfait	Facturé pour chaque intervention
Fourniture lampe	Hors forfait	Hors forfait
Elagage réalisé sur les points lumineux programmés dans le plan d'entretien annuel		

Ne sont pas compris dans la maintenance les 6 projecteurs que comprend le parc communal.

- mise à niveau du parc existant

Pour la mise à niveau du parc, une option au marché est proposée avec une obligation de réalisation des travaux au cours de la première année de validité du contrat.

Le coût correspondant est estimé à 12 000 .00 € ttc hors remise en état des deux projecteurs détruits, qui pourraient faire l'objet d'un devis spécifique.

Nota :

- 290 Points lumineux
- 14 postes de commande
- Dépense 2007 pour les réparations sur le réseau E.P = 9 691.00 €

Dix conseillers municipaux, sur 18 présents demande qu'une consultation soit organisée pour ce service auprès de l'entreprise INEO ainsi que d'autres entreprises.

Cette question sera présentée au conseil municipal au cours du 4^{ème} trimestre 2008, suite à la consultation qui sera engagée.

PLAN DE SAUVEGARDE – MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CHARGÉE DE TRAVAILLER SUR CE DOSSIER

Afin de mettre en place un Plan de sauvegarde, il est proposé au conseil municipal de créer une commission ad hoc.

Madame le Maire et les adjoints seront membres d'office de la commission. Les conseillers municipaux souhaitant faire partie de cette commission sont invités à se présenter.

Mesdames Brigitte BONNAUD et Marylène CLEMENT souhaitent intégrer cette commission.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Claude POUPINOT et Marie-Luce BESSONNET absents excusés à cette réunion de conseil Municipal sont également pressentis pour intégrer cette commission, s'ils en expriment le souhait.

ECHANGES DE PARCELLES AVEC LE CONSEIL GENERAL 79

Par délibération du 28 février 2008, le Conseil Municipal avait donné son accord sur le principe de l'échange de parcelles entre le Conseil Général et la Commune au niveau du calvaire situé rue Giannesini.

L'échange porte sur une parcelle cadastrée YB 134 d'une superficie de 74 m² appartenant à la commune et YB137 de 96 m² appartenant au département. La valeur vénale de chaque parcelle avait été estimée par le service des domaines à 170.00 €.

Le Conseil Général a maintenant préparé l'acte administratif.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer ce document ainsi que tous les documents nécessaires à cette transaction.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION D'UN ONDULEUR

L'onduleur qui équipe le serveur informatique de la mairie a dû faire l'objet d'un remplacement urgent. Ce matériel a été commandé auprès de la société MARCIREAU, laquelle est titulaire de la maintenance du matériel informatique en réseau de la mairie.

Le montant de cette acquisition s'élève à 227.99 € ttc

Madame le maire propose d'affecter cette dépense en section d'investissement :

Opération 0129 – acquisition de matériel – chapitre 21 – article 2183 (matériel de bureau et informatique).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE D'ACQUISITION DE FILETS DE FOOT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association RACING CLUB FRONTENAYSIEN d'acquisition de filets de football afin de remplacer les filets existants. Deux devis ont été présentés :

- devis France Collectivités : 121.80 € TTC
- devis MACIF : 91.97 € TTC

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal :

- Philippe REY est favorable à l'acquisition par la Commune de ces filets, mais à la condition que le coût d'acquisition soit déduit de la subvention 2009.
- Frédéric ECALLE souligne que le stade est municipal et que cette acquisition est utile à tous.
- Pascal BRANDEAU partage l'avis de Philippe REY
- Alain CHAUFFIER estime que cette acquisition fait partie des actions nécessaires à une politique d'encouragement du sport.

Ont voté pour l'acquisition : 13

Contre : 5

INFORMATIONS

Un échange de courriers concernant l'état de la chaussée et des trottoirs a été fait avec AZUR PROMOTION, lotisseur de la **rue des cormiers**. Les habitants et propriétaires de ce lotissement ont été informés de ces courriers.

La régie des déchets ménagers de la C.A.N demande le regroupement des poubelles en bout de lotissement tant que les trottoirs n'auront pas été faits.

Madame le Maire a été contactée par la compagnie de clowns LES MATAPESTES. La compagnie prévoit, en parallèle au GRAND CONSEIL NATIONAL DES CLOWNS qui est organisé tous les ans à Niort, d'intervenir dans deux communes de l'agglomération Niortaise (une commune au Nord et une au sud de l'agglomération). Frontenay-Rohan-Rohan est pressentie pour accueillir la compagnie.

Le Tour cycliste des Deux-Sèvres passera à Frontenay-Rohan-Rohan, dans le secteur des Granges, le samedi 12 juillet prochain.

Laurent COCHELIN rappelle au Conseil Municipal que des bénévoles sont nécessaires pour le bon déroulement des festivités du 14 Juillet.

Pascal BRANDEAU a assisté à la dernière assemblée générale de l'IPSO. Le Conseil d'Administration a été élu et le procès-verbal parviendra prochainement en Mairie.

Pascal BRANDEAU déplore de nombreuses coupures électriques dans le secteur de la rue de l'Ile.

Olivier COURTOT suggère l'application du 1% artistique pour toutes les constructions neuves entreprises par des collectivités publiques. Il propose également d'utiliser des énergies renouvelables pour les nouvelles constructions telles que le projet d'école. Il souhaiterait connaître des possibilités pour la Commune d'obliger l'utilisation de ces énergies dans le cadre des permis de construire.

Marylène CLEMENT signale un problème d'éclairage au niveau du rond point de l'allée Gaston CHEREAU. Une lampe cachée dans un arbre est rendue inefficace pendant la saison estivale.

Thierry MOUCHARD demande à quelle époque sera présenté au Conseil Municipal un point sur les finances communales. Il lui est répondu que ce point sera abordé lors du Conseil Municipal de rentrée.

Alain THUILLIER évoque les points abordés lors de la dernière assemblée Générale du SIEDS :

Deux évènements très importants sont en cours pour ce syndicat.

- le premier est dû directement à la libération du marché de l'énergie électrique et gazière. Depuis quelques années, le marché s'est ouvert progressivement et le 1^{er} juillet dernier totalement. La Sorégies a donc l'obligation de permettre à un autre opérateur de pouvoir vendre de l'énergie électrique à tous les consommateurs qui le souhaitent. Elle doit donc faire transiter les KW/h qu'elle n'a pas achetés sur son réseau. La loi prévoit pour le concurrent une facturation du passage de cette énergie sur son réseau, car la Sorégie reste le gestionnaire du réseau. C'est pour cette raison qu'une filiale a été créée, chargée d'assurer la séparation juridique des activités de gestionnaire et de fournisseur d'énergie.
- Le deuxième est un projet de fusion avec la Sorégie de la Vienne. Ce projet, qui avait fait l'objet d'un protocole d'accord en 2006, et qui aurait dû être concrétisé pour le 1^{ER} JANVIER 2009, vient de faire l'objet d'une motion. En effet, SOREGIE a appris par voie de presse, que Sorégie-Vienne avait signé un accord de fourniture pour 67 % de ses besoins avec ENDESA pour 25 ans. En outre elle a ouvert son capital à un nouvel actionnaire sans en informer son futur partenaire.

Alain THUILLIER propose d'exposer lors de la prochaine séance du Conseil Municipal les procédures d'extension des réseaux.

Philippe REY a assisté à la réunion organisée conjointement par la mairie et l'IPSO le 9 juillet. 73 demandeurs d'emploi ont été invités, 3 se sont excusés et 11 demandeurs d'emploi étaient présents à cette réunion.

Philippe REY rappelle au Conseil Municipal l'accueil d'un groupe d'Allemands, le 6 Août prochain afin de travailler sur le projet de jumelage.

La séance est close à 23 h 00